

Au conseil communal de Grandson

Rapport de la commission chargée de rapporter sur le préavis n° 603/18 : Aménagement de places de parc secteur Bellerive- Poissine.

La commission, composée de Mesdames Evelyne Perrin, Chantal Bovay et Messieurs Michel Cavalière, Jacques-André Helfer, s'est réunie à l'Hotel-de-Ville de Grandson le lundi 16 avril 2018. Malheureusement, Monsieur Jean Périllard, qui était à l'étranger, n'a pas pu participer à la séance. Son suppléant s'étant déjà annoncé indisponible pour la date retenue, la commission a siégé avec quatre membres.

La commission tient à remercier M. Francesco Di Franco, Municipal pour sa disponibilité et pour les réponses apportées aux questions de la commission.

Le préavis d'aménagement de places de parc secteur Bellerive-Poissine fait suite à une interpellation déposée en 2014. La Municipalité y avait répondu à deux reprises, soit le 30 avril 2014 et le 17 juin 2015.

Cette étude d'aménagement de places de parc entre les secteurs Bellerive et Poissine a été divisée en plusieurs projets en raison de futurs travaux sur le secteur allant du Camping de Corcelettes à la Poissine. Dans le présent préavis, la Municipalité a porté son étude uniquement sur le secteur du chemin de Bellerive.

Le titre du préavis reste toutefois « Bellerive-Poissine », car l'interpellation qui est à l'origine de ce projet demandait une étude sur le secteur entier.

Pour remédier à la problématique du manque de places de parc, lors de manifestations importantes, la Municipalité a étudié la possibilité de créer des places de parc sur le secteur du chemin de Bellerive.

Ces aménagements seront complétés par la pose de bornes rétractables aux 2 extrémités du chemin Sous-Repuis, évitant ainsi tout trafic de transit sur cet axe.

Ces aménagements contribueront à réguler le trafic lors de manifestations, à interdire le transit de véhicules au chemin Sous-Repuis et ainsi à sécuriser les promeneurs tout en permettant l'accès aux habitants du chemin de Sous-Repuis et aux services communaux et d'urgences.

La commission formule deux souhaits :

- Qu'un emplacement pour le stationnement des cycles soit aménagé en dehors des places prévues pour les deux roues. Car trop souvent ces places pour 2 roues sont occupées par des motos et n'offrent plus de places pour les cycles. Donc une solution par la pose d'un support vertical ou similaire pourrait très bien délimiter cette zone.
- Que la zone allant du début du chemin de Bellerive jusqu'au Camping de Corcelettes soit mise en zone de rencontre, à savoir légalisée à 20 km/h.

Après discussion sur ces points et étude approfondie des plans, la commission espère que la Municipalité considérera toutes les solutions proposées par la commission.

Fondée sur ce qui précède, la commission, à l'unanimité, propose donc d'accepter ce préavis, mais invite la Municipalité à tenir compte des remarques émises.

Elle demande en conséquence au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, vu le préavis de la Municipalité, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

Article premier : **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux d'aménagement tels que décrits dans le préavis municipal N° 603/18 ;


Article 2 : **d'accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 395'000.- ; le compte N° 9141.29 a été ouvert au bilan à cet effet ;

Article 3 : **de financer** ce montant par la trésorerie courante ;

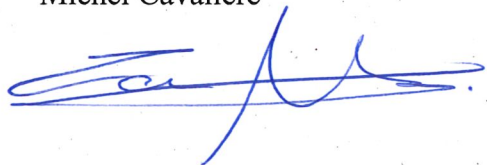
Article 4 : **d'amortir** cet investissement par les comptes des routes N° 430.331, des espaces verts N° 440.331 et de la sécurité N° 610.331 sur une durée de 20 ans, la première fois au budget 2019.

Les membres de la commission :


Evelyne Perrin


Chantal Bovay

Michel Cavalière




Jacques-André Helfer, rapporteur

Grandson, le 16 avril 2018